

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ap-laniel-cdsl-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/64ed1d168c29f137b7b92467>

Date d'obtention : 2025-01-28 20:09:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque l'intervenant scolaire est informé qu'il y a partage ou possession de vidéos ou photos intimes d'un élève et qu'il y a des risques de répercussions à l'école pour l'élève, il lance la trousse sexto.

L'intervenant débute le protocole de la trousse avec l'élève qui l'informe (victime ou témoin)

Il remplit la grille d'évaluation pour connaître la nature, les intentions et l'étendue de la situation.

Il rencontre la victime et les témoins un à la fois pour remplir le questionnaire avec chacun.

Il détermine si le geste est impulsif ou malveillant.

Si impulsif, il rencontre l'investigateur pour remplir le questionnaire, l'informer des étapes, confisque le téléphone et communique avec la police.

Si malveillant, il rencontre l'investigateur, confisque le téléphone, l'informe des étapes, ne le questionne pas et communique avec la police qui prendra en charge la suite.

Dans tous les cas, les parents des élèves doivent être informés rapidement du protocole et de l'intervention en cours.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de prendre le temps d'évaluer la situation globale (nature, intentions, étendue de la situation, qui?, quoi?) et de suivre les étapes de la trousse avant d'établir un portrait de la situation.

Les élèves rencontrés doivent être rassurés et ils doivent sentir qu'ils sont bien accompagnés.

Dans le cas où après investigation auprès de la victime les images ne seraient pas à caractère intime, il faut toutefois s'assurer de collaborer les versions des faits des témoins avant de cesser l'intervention Sexto.

Chaque fois qu'une trousse Sexto est utilisée, la police devrait être contactée ne serait-ce que pour qu'un des élèves bénéficie d'une rencontre de sensibilisation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. Toutefois, grâce à la trousse et en se référant à l'aide-mémoire, au protocole d'intervention et en questionnant les témoins de la situation, le tout semble simple à déterminer.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

